

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017/01

	<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	10
Date de la convocation		Date de l'affichage
10/01/2017		24/01/2017

Samedi 21 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un janvier à dix heures, le Conseil Municipal de BEAUREVOIR, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de BEAUREVOIR, sous la présidence de M. Eric LIMPENS, Maire.

Présents : M. LIMPENS Eric, Mme. LECLERE Karoline, M. FAYOLLE Jean-François, M. TRICOTEAUX Philippe, Mme. SJOBERG Isabelle, Mme. CZARNY Séverine, M. KUHN Siegfried, Mme. GODART Julie, M. LELONG Jean-Marie

Absent ayant donné pouvoir : M. DE REKENEIRE Xavier donne pouvoir à M. LIMPENS Eric.

Absents: M. TOURNAY Jean-Michel, Mme. PAHU Brigitte, Mme. COMPAGNON Emilie, Mme. DE STEUR Danièle, M. BELVAL Jean-Paul,

Secrétaire de séance: Mme. SJOBERG Isabelle.

OBJET : MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire signale qu'un plan de zonage d'assainissement a été approuvé par délibération en date du 17/11/2008. Il avait été retenu comme schéma directeur la solution d'un assainissement collectif comprenant la mise en œuvre d'un réseau séparatif et d'un réseau de refoulement afin d'acheminer les effluents vers le bourg centre via une voie communale.

Considérant l'impact financier du projet celui-ci n'as pu être réalisé. Le hameau est donc à ce jour en assainissement non collectif.

Dès lors, considérant l'abandon du projet et afin de permettre aux habitants du hameau de bénéficier d'une subvention pour les travaux de mise aux normes obligatoires de leur évacuation des eaux usées, Monsieur le Maire demande à modifier le plan de zonage existant afin d'établir le hameau de Ponchaux en zone d'assainissement non collectif.

Monsieur le Maire fait circuler deux devis pour la réalisation de l'étude correspondante.

- Un devis de la société Amodiag Environnement (qui avait réalisée en 2008 l'étude de zonage) : montant de la prestation 8 810,40 € ttc, soit 7 342,00 € ht.
- Un devis de la société G2C Environnement (qui suit les études actuelles pour la réalisation des futurs travaux d'assainissement) : montant de la prestation 4 093,20 € ttc, soit 3 411,00 € ht

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de maintenir un réseau d'assainissement non collectif sur le hameau de Ponchaux,
- de retenir la société G2C Environnement, selon le devis présenté, pour l'actualisation du zonage d'assainissement.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

Le Maire
Eric LIMPENS

